

INFORMATIONS IMPORTANTES

DÉROULEMENT DE LA PREMIÈRE JOURNÉE DES COURS D'ÉTÉ

- Lors de la première journée de cours, il est préférable que les élèves arrivent 15 minutes avant le début des cours pour leur permettre de se familiariser avec les lieux.
- Lors de leur entrée dans l'école, du côté du vestiaire des filles, il y aura des affiches pour chacune des matières avec les listes des classes indiquant les locaux de chacun des élèves. Des personnes seront également sur place pour aider les élèves à trouver leur local.
- Dès la première journée de cours, l'élève doit avoir avec lui le matériel de base, c'est-à-dire un cartable avec des feuilles et un étui à crayons. Les enseignants préciseront ensuite le matériel nécessaire pour le cours.

Exigences

- L'élève doit être ponctuel et se doit d'assister à tous ses cours. Toute absence doit être motivée par une pièce justificative (mortalité, médecin, spécialiste, Cour, etc.). Les vacances familiales ne sont pas un motif justifiant une absence.
- L'élève doit respecter les règlements de l'école (espace sans fumée, sens civique, autonomie et sens des responsabilités).
- L'élève s'engage à effectuer les travaux exigés par l'enseignant en classe comme à la maison et à s'impliquer concrètement dans ses apprentissages.
- L'élève doit respecter le code vestimentaire en vigueur.

Le manquement à ces exigences pourrait entraîner l'expulsion de l'élève. Dans cette éventualité, aucun remboursement ne pourra être exigé.



Il n'y a **pas de service de cafétéria** à l'école pendant les cours d'été.

Dans le cas où l'élève fréquente **un autre organisme** offrant des cours d'été, il appartient aux parents de vérifier auprès de la direction de l'école de leur enfant si cet organisme est reconnu par le MEES.

POUR NOUS JOINDRE

Pour joindre le responsable des cours d'été en tout temps pendant la période estivale :

Francis Morvan
514 380-8899, poste 7074
coursdete.mag@csdgs.qc.ca

Merci de votre implication et de votre collaboration pour faire en sorte que cette session de cours d'été soit un succès.

Francis Morvan
Responsable des cours d'été à l'école de la Magdeleine

Cours d'été 2018

Cours offerts aux élèves des premier et deuxième cycles du secondaire de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries



Les inscriptions se font à **votre école de quartier**. Veuillez consulter le site Web de votre école pour connaître **les dates d'inscription** ainsi que **les heures d'ouverture**.

Frais d'inscription et transport assumés par les parents.

Les cours sont offerts à :

École de la Magdeleine
1100, boulevard Taschereau
La Prairie (Québec) J5R 1W8
Téléphone : 514 380-8899, poste 4071
Courriel : lamag@csdgs.qc.ca
Site Web : <http://lamag.qc.ca/>



ÉCOLE DE LA MAGDELEINE

COURS D'ÉTÉ

1. HORAIRE DES COURS D'ÉTÉ 2018

Les cours d'été sont offerts du **16 juillet au 27 juillet 2018** inclusivement de **8 h à 12 h 30** (sauf **Pont Science**, voir ci-dessous), pour un total de **45 heures**.

COURS OFFERTS AU PREMIER CYCLE

- Français 108 (C1, C2, C3)
- Français 208 (C1, C2, C3)
- Mathématique 106 (C2)
- Mathématique 206 (C2)

COURS OFFERTS AU DEUXIÈME CYCLE

- Français 308 (lecture, écriture)
- Français 406 (lecture, écriture)
- Mathématique 306 (C2)
- Mathématique 4^e sec (C1, C2)
(Reprise CST, SN et TS)
- Pont Mathématique SN 406 (C1, C2) – CST 4^e sec. vers SN 4^e sec.
(75 % au bilan de CST 4^e sec. ou CST 5^e sec.)
- Pont Science STE404 (C2) – Réussite du cours SCT ou ATS de 4^e sec.
**Horaire du Pont STE : - 12 et 13 juillet 2018 : 9h à 12h et 12h30 à 14h30
- du 16 au 27 juillet 2018 de 13 h à 16 h 30**
- Anglais 304 (écriture, lecture, oral)
- Anglais 404 (écriture, lecture, oral)
- Histoire 304
- Histoire 404

2. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ POUR LES COURS D'ÉTÉ

Seuls les élèves dont le résultat se situe entre 50 % et 59 % sont admissibles.

3. ÉVALUATION

Chaque matière fait l'objet d'un examen officiel de l'école ou d'un examen du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) selon l'horaire officiel. Pour les **épreuves locales**, la note est transmise aux parents **via le portail parents** à compter du **7 août 2018**. Pour les **épreuves ministérielles** de 4^e et de 5^e secondaire, la note est transmise par le **MEES et vous parviendra par la poste à la fin du mois d'août**.

4. INSCRIPTIONS – FRAIS – REMBOURSEMENT

Les inscriptions ont lieu à **l'école de votre quartier**. Consultez le site Web de votre école pour connaître les dates et les heures d'inscription. **Apportez votre bulletin de juin 2018 et remplissez le formulaire d'inscription sur place.**

- Les frais sont de **290 \$** et sont payables en argent, par carte de débit ou par carte de crédit. Le montant à déboursier pour les élèves **qui n'ont pas fréquenté** une école de la CSDGS en **2017-2018** est de **410 \$**.¹
- Le remboursement des frais sera fait si le cours ne peut être offert en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

¹ La priorité est donnée aux élèves de la CSDGS.

COURS PRÉPARATOIRES AUX EXAMENS DU MEES

Les cours préparatoires aux examens du MEES sont offerts du **mardi 24 juillet au jeudi 26 juillet 2018** inclusivement, pour un total de **9 heures**.

Les cours sont offerts de 13 h à 16 h, à l'exception des deux cours préparatoires en science (SCT et ATS) offerts de 9 h à 12 h.

1. COURS PRÉPARATOIRES

- Français 506 (écriture)
- Science et technologie (SCT)
- Applications technologiques et scientifiques 134 (ATS)
- Mathématique (4^e sec.) CST (C2)
- Mathématique (4^e sec.) TS (C2)
- Mathématique (4^e sec.) SN (C2)



L'approche intensive et soutenue d'un cours préparatoire favorise de meilleurs résultats aux examens du MEES.

2. ÉVALUATION

Chaque cours prépare à un examen du MEES en fonction de l'horaire officiel. Pour les **épreuves ministérielles**, la note est transmise par le ministère à la fin du mois d'août. La session d'examens du MEES se déroule **du 30 juillet au 3 août 2018 inclusivement**.

3. INSCRIPTIONS – FRAIS – REMBOURSEMENT

Les inscriptions aux cours préparatoires ont lieu le **jeudi 19 juillet 2018** de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h à l'école de la Magdeleine. **Veillez apporter votre relevé officiel du MEES.**

- Les frais sont de **70 \$** et sont payables en argent, par carte de débit ou par carte de crédit. Le montant à déboursier pour les élèves **qui n'ont pas fréquenté** une école de la CSDGS en **2017-2018** est de **90 \$**.¹
- Le remboursement des frais sera fait si le cours préparatoire ne peut être offert en raison d'un nombre insuffisant d'inscriptions.

4. HORAIRE DE LA SESSION D'EXAMEN DU MEES

- 30 juillet** : 8 h 30 à 11 h 45 : Français écriture, 5^e secondaire
- 31 juillet** : 9 h à 12 h : Mathématique, 4^e sec. (CST, TS, SN)
- 1 août** : 9 h à 10 h : Anglais, programme de base, 5^e sec. interaction orale
10 h à 12 h : Anglais, prog. enrichi, 5^e sec. écoute du document audio et discussion
- 2 août** : 9 h à 11 h : Anglais, programme de base, 5^e sec. production écrite
9 h à 12 h : Anglais, programme enrichi, 5^e sec. production écrite
- 3 août** : 9 h à 12 h : Science, 4^e sec. (SCT et ATS), épreuve écrite

¹ La priorité est donnée aux élèves de la CSDGS.